



## Gérald Darmanin l'avait annoncé le 11 juillet 2018 : « les DIRECCTE vont souffrir » :

Le 18 octobre 2018, les OS ont été reçus par les deux secrétaires générales des Ministères Économiques et Financiers (MEFs) et des Ministères du Travail et des Affaires Sociales (MTAS).

Cette rencontre de travail avait pour objectif les outils RH qui doivent accompagner la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre d'« action publique 2022 », suite aux annonces de Bruno Le Maire du 4 septembre dernier relatives à la suppression des missions de développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le territoire régional du pôle 3E des DIRECCTE et des 310 agent-e-s qui les exercent.

### Finis donc pour l'État d'assurer :

- La valorisation des ressources humaines, la compétitivité en vue de développer l'activité et l'emploi (en faveur des territoires, des branches professionnelles, des entreprises, des actifs) ;
- l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- l'accès et le retour à l'emploi, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des personnes les plus exposées au risque d'exclusion du marché du travail ;
- le contrôle de la réglementation de la formation professionnelle ;
- le pilotage et l'ingénierie des fonds structurels : FSE et FEDER.

### Faire faire :

Le gouvernement utilise la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015) pour procéder au transfère des missions alors qu'elle clarifie le rôle de la région notamment en matière de développement économique. Pour rappel, la région devait porter la responsabilité de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devait également présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation sur les orientations régionales pour une durée de cinq ans. Quand est-il ?

Pour aller encore plus loin dans la destruction inexorable des filières de l'industrie, de l'emploi et de la libéralisation à outrance du marché du travail, le gouvernement décide de recentrer son action sur la création d'un « service économique régional » de 120 agents avec pour missions réduites :

- l'accompagnement des entreprises en difficultés ;
- le développement des filières stratégiques ;
- l'innovation.

Pour le reste, les ultra-libéraux en place envisagent d'abandonner, de transférer ou de déléguer ces missions régaliennes aux régions et ses agent-e-s aux collectivités territoriales, à la fonction publique hospitalière, dans des agences tel que la Banque Publique d'Investissement ou des opérateurs comme la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Rien, toujours rien sur le plan, s'il y a un plan !

S'agissant des agent-e-s plongés dans la plus grande incertitude depuis les annonces politiques, extrêmement difficile de ne pas tomber sous les coups et bruits de couloir, qui remontent des régions, relatifs aux hypothétiques cellules d'écoute pour déterminer les aspirations forcées de chacune, des formations de reconversion dans d'autres administrations, sans oublier le plan de « départ volontaire », dont les contours devraient être calqués sur les décisions en cours à la Fonction Publique. L'objectif affiché est que tous les agents détiennent une reconversion professionnelle fin 2019.

### Dialogue social :

Compte tenu que le CTS DIRECCTE ne possède pas d'instance CHSCT, que l'état du dialogue social très disparate entre notamment le Ministère du Travail, celui de l'Économie et le ministère de l'intérieur qui tente d'orchestrer, en région, les latences du pouvoir politiques plus prompt à faire des coups médiatiques sur la suppression des effectifs qu'à transmettre des éléments sur le volet statutaire, indemnitaire et sociale des agents gérés par les services centraux de l'économie et des finances et la direction générale des entreprises, **Solidaires** a demandé un Comité Technique Ministériel commun Travail/Finances en application de l'article 39 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011: *«Lorsqu'il apparaît souhaitable que des questions communes à plusieurs ministères soient examinées par la même instance, les comités ministériels concernés peuvent être réunis conjointement, autant de fois que de besoin, par décision des ministres intéressés.»*

*En effet, l'instruction du 15 octobre 2018 de la réforme des services déconcentrés en charge du développement économique du pôle 3E des DIRECCTE portant sur les Budgets Opérationnels de Programme 134 (DGE), 155 (Travail) et 305 (Trésor) ne fait que poser des questions sur l'organisation RH et des mesures d'accompagnement en abordant uniquement les contours des sujets.*

*Pas de bilan social permettant de mesurer la physionomie des 430 agents percutés, un calendrier insoutenable pour imaginer une expression libre et complète, sans connaître précisément le spectre de la réforme et la mise en place des futurs Services Économiques Régionaux, et les 120 affectations au 1er janvier 2019, ainsi que des approximations quant aux principes successibles d'organiser le dispositif d'accompagnement des agents.*

## **Amateurisme ou cynisme ? :**

Dans le même temps des préfets de régions, comme celui de Bretagne, qui instille le premier auprès des agents le projet d'organisation territoriale, avant même que la synthèse des régions soit présenté au service du Premier Ministre en application des circulaires du 24 juillet 2018 et celui de la Nouvelle Aquitaine qui préconise la suppression des Unités Départementales (DREAL, DIRECCTE, DRAC...) en mutualisant les structures immobilières (pour commencer) et les fonctions supports.

Pour **Solidaires**, il est donc urgent d'attendre et de ne pas céder aux champs des sirènes tout en définissant un cadre juridique et réglementaire sur ce « projet important », assurant aux agents un traitement neutre et transparent sur l'ensemble du périmètre du pôle 3E et de celui des « transformations » profondes qui doivent remonter des régions avant la fin octobre 2018. Le droit de remords risque d'être fort limité, il faut réfléchir collectivement pour avancer ensemble !

En remplacement de Delphine Geny-Stephann, rencontré sur ce dossier le 8 octobre 2018, Agnès Pannier-Runacher, nommée secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances doit, en réponse aux interrogations répétées des organisations syndicales :

- desserrer le calendrier et définir le périmètre de cette première secousse sismique ;
- produire un bilan national et par pôle 3E de DIRECCTE des profils des agent-e-s ;
- assurer la transparence de l'ensemble des fiches de postes à pourvoir ;
- garantir l'attachement perenne des agent-e-s aux ministères de l'Économie et la gestion des corps (administratifs et techniques).

## **Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais :**

Le désengageant du rôle et de la compétence de l'État, supprimant des centaines d'emplois dans les DIRECCTE, le ministre de l'économie et des finances rappelle, sans rougir, la responsabilité du groupe Vallourec actionnaire à 40 % de l'aciérie de Saint-Saulve.

Ce dernier rejette le plan de reprise d'Ascoval et des 281 salariés par Altifort après avoir enfourné, ces 10 dernières années, autour de 700 millions d'euros d'argent public (FSI, puis BPI, CICE, crédit impôt recherche...) et liquidé près de mille emplois directs sur les 5 000 que compte le groupe en France.

Vallourec exclue dans sa stratégie d'investissement les enjeux industriels, environnementaux, et d'équilibre économique et social de plusieurs bassins des Hauts de France, tout en profitant de la hausse du pétrole et des marchés. CQFD !

**C'est peut-être le 25 octobre prochain que l'administration présentera l'ensemble du volet social, statutaire, indemnitaire et politique des DIRECCTE aux représentants de Solidaires ?**